

Un nouveau confinement en Belgique

Aujourd'hui, beaucoup de gens
sont à nouveau malades
à cause du Covid-19.



Les hôpitaux sont remplis.



Bientôt, ils ne pourront plus soigner tout le monde.

Pour éviter une catastrophe,
la Belgique a imposé
un nouveau confinement
jusqu'au 13 décembre 2020.



Peut-être que ça durera plus longtemps.
C'est le gouvernement belge qui décidera
avec des experts.

C'est quoi le confinement ?

Le confinement, c'est quand on doit rester chez soi
et qu'on sort le moins possible de chez soi.





A quoi ça sert le confinement ?

Quand je reste chez moi,
je reste loin des autres personnes.

Les autres personnes ne me donnent pas le coronavirus.

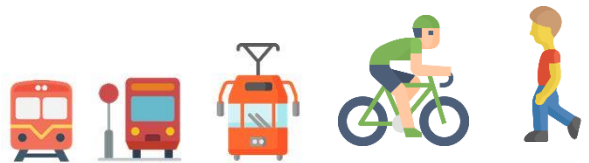
Je ne donne pas le coronavirus aux autres personnes.

Si tout le monde reste chez soi, il y aura moins de malades.

Qu'est-ce que je peux faire pendant le confinement ?

Ce nouveau confinement est un peu différent du premier.

Je peux me déplacer pendant la journée.



Mais il y a un couvre-feu de 22h à 6h du matin.

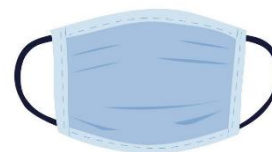


Cela veut dire qu'il faut rester chez soi
entre 22h et 6h du matin.

On ne peut pas sortir,
sauf pour aller au travail, chez le médecin
ou pour une urgence.



Le masque est obligatoire à l'intérieur,



dans les lieux ouverts au public

et les transports en commun.

Parfois, il est aussi obligatoire à l'extérieur

dans la rue.

Je peux voir une personne

sans respecter les gestes barrières.



Si je vis seul, je peux même voir deux personnes,

mais pas en même temps.

A l'extérieur, je peux voir 4 personnes

en respectant les gestes barrières.

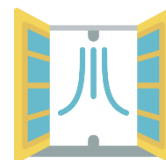


Je dois travailler à la maison.

Si ce n'est pas possible,

Il faut respecter les gestes barrières

et aérer les locaux.



Je reste chez moi le plus possible



Mais

- Je peux aller faire mes courses de nourriture.
Je peux aussi acheter de la nourriture pour mes animaux.
Je peux aussi acheter mes produits de soins et de beauté.
Je peux avoir un accompagnant si j'en ai besoin.



- Je peux aller à la banque et à la poste.



- Je peux aller à la pharmacie.



- Je peux aller à la pompe à essence.



- Je peux aller à la librairie et à la bibliothèque.



- Je peux aller dans les magasins de bricolage,
de plantes, de tissus et de laine.



- Je peux aller dans les magasins de télécommunication.



- Je peux conduire mon enfant à la crèche.



- Je peux aller faire une prière,
mais il n'y aura pas de cérémonie religieuse.
Je peux assister à un enterrement,
avec 15 personnes maximum et sans repas.





Qu'est-ce que je ne peux PAS faire pendant le confinement ?

Je ne peux pas faire des activités ou des fêtes en groupe



Je ne peux pas aller :

- dans un café



- au restaurant

Je peux commander et emporter ou me faire livrer.



- faire du shopping

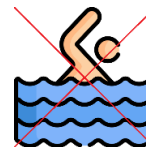
Je peux commander et emporter ou me faire livrer.



- aller au cinéma, dans un musée, au théâtre,
dans un parc d'attractions



- à la salle de sport, à la piscine



- chez le coiffeur ou l'esthéticienne



Les écoles sont en congé jusqu'au 15 novembre.



Après le congé, les écoles ouvriront à nouveau,

sauf pour les étudiants de plus de 18 ans.

Il y aura aussi des cours à distance.



J'ai encore des questions

Je téléphone au 0800 14 689.

C'est gratuit.

Il faut toujours respecter les règles de sécurité !



Si je suis malade :



Je reste à la maison



J'appelle le docteur



Je demande au docteur ce que je dois faire.